

PROCES-VERBAL de la séance du 1^{er} décembre 2014

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Madame Agnès Haar, boursière communal de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Philippe Bréaud et de Monsieur André Hofmann, qui fut Vice-président du Conseil Général de Lully.

Suite aux élections du 30 novembre 2014, Monsieur le Président félicite Monsieur Eric Rondot pour sa nomination comme municipal. Il remplacera Monsieur Oswald Krieg à partir du 1^{er} janvier 2015. Monsieur Coucet remercie Monsieur Krieg pour ses 14 ans passés au sein de la municipalité de Lully.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 58 membres sont présents sur 94 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Monsieur Olivier Udry demande que l'on ajoute les rapports des commissions sur le site internet de la commune.

Monsieur Walter Gfeller rappelle qu'à la dernière séance du Conseil, il a demandé à la municipalité d'entreprendre des travaux de sonorisation et demande que ce soit noté dans le procès-verbal.

Monsieur le Président demande que l'on passe au vote pour accepter le procès-verbal avec cette modification.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 est accepté à la majorité, 2 abstentions.

Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation d'une personne et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie l'intéressé de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur Alain CHRISTEN

Monsieur Fabien Coucet lui souhaite la bienvenue et déclare qu'il peut d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Correspondance

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le bureau a reçu la démission de Madame Fabienne Sendall qui quitte la commune. Le bureau a aussi reçu une initiative, par écrit, de la part de Monsieur Harri Wettstein concernant la taxe annuelle sur les déchets et propose la lecture de la lettre dans le point *Divers et Propositions*.

Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer, syndic, annonce que les deux nouvelles salles au collège ont été inaugurées avec la participation des citoyens, des autorités des villages voisins ainsi que du directeur des écoles.

Madame Holzer souhaite la bienvenue au nouveau municipal élu, Monsieur Eric Rondot. Il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2015. Il sera le premier municipal de nationalité française à Lully. Elle tient à remercier Monsieur Oswald Krieg pour son engagement à la municipalité de Lully depuis 14 ans.

L'année 2015 sera « l'année des routes » avec la rénovation de la traversée du village. Trois bureaux de géomètre ont été contactés pour étudier la réfection des routes des quartiers avec aménagement de trottoir et éclairage public. Le projet sera présenté au Conseil général en 2015 et le montant des travaux sera porté au budget 2016. La réfection des routes pourra bénéficier des subventions du canton par le biais des dépenses thématiques.

La municipalité a reçu une réponse négative du Service de l'Aménagement du Territoire concernant la demande de mettre en conformité le plan de zone en Rossan, objet de préavis le 10 février 2014. Comme résultat, la commune et d'autres propriétaires perdent environs 5'000 m² de terrain constructible. Notre municipalité a expliqué la requête à Madame la conseillère d'Etat, Jacqueline de Quattro au Château à Lausanne sans résultat positif.

Budget 2015

Madame Marlise Holzer présente le budget susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget 2015.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 1^{er} décembre 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter le projet de budget pour l'année 2015 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté à la forte-majorité, 1 avis contraire, 2 abstentions.

Préavis municipal No 07/2014 : Règlement du Conseil général.

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Olivier Pasche.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jérôme Livet porte l'attention sur l'Article 35. Il conteste le mot « peut » dans la phrase « Le conseil peut élire une commission... » en disant que cela implique aussi « ne peut pas » et demande si on peut enlever ce mot.

En plus, Monsieur Livet remarque que le travail de la commission est tel que celle-ci demande souvent aux suppléants de se joindre au travail.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 07/2014 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 1^{er} décembre 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 07/2014,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'approuver le nouveau règlement du Conseil général.

Accepté à la quasi-unanimité, 0 avis contraires, 1 abstention.

Divers & Propositions Individuelles

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à qui voudrait prendre la parole.

Monsieur Harri Wettstein propose une modification de la directive communale sur la gestion des déchets adopté par la Municipalité de Lully le 17 novembre 2014. Il voudrait que toute entreprise paient la même taxe forfaitaire à l'exception de celles qui sont déficitaires, sans aucune activité, à but non lucratif ou reconnues d'utilité publique. Il propose que celles-ci, sous justificatif adéquat, soient exonérées de cette taxe. En plus, il demande de biffer la phrase « afin de participer au financement des infrastructures... ».

Monsieur Oswald Krieg rappelle que le Conseil général a approuvé l'adoption du règlement sur la gestion des déchets en octobre 2012. Si on exonérait certaines entreprises de cette taxe, ce seraient les contribuables qui paieraient. La commune a récemment fait un geste pour les jeunes de moins de 20 ans et Monsieur Krieg rappelle que ce n'est qu'après trois ans que l'on pourrait commencer à évaluer et à discuter la taxe.

Monsieur Vincent Bolay trouve déplacée la remarque écrite dans la feuille d'information, « Lully Info » de juin/juillet 2014, concernant le refus du Conseil général pour la rénovation de la grande salle et de la cuisine.

Monsieur Alain Strauss note que « Lully Info » est une feuille pour informer les citoyens. Cette information n'était pas écrite dans le but d'offenser le Conseil.

Madame Edith Chabloy se plaint que l'accoustique dans la salle communale et a écrit à la Municipalité sur ce sujet. Elle a été informé que sa lettre a été transmise au bureau du Conseil général. Elle attend une réponse.

Monsieur Fabien Coucet confirme que le bureau a reçu sa lettre.

Monsieur Strauss dit qu'en ce qui concerne l'accoustique, c'est un « tout ». Il faudrait revoir le sol, les murs, la cuisine. La municipalité envisage de suspendre quelques éléments pour atténuer le bruit.

Madame Marlise Holzer estime qu'on doit entretenir notre patrimoine communal. Un nouveau préavis détaillé pour les travaux de rénovation de la salle communale sera présenté lors d'un prochain conseil. Un montant Fr. 200'000.- reste disponible sur un compte de réserve.

Monsieur Nicolas Gfeller informe le Conseil qu'il manque de pompiers à Lully depuis le regroupement de plusieurs communes (le « D'ÂP DISSY »). Il trouve qu'il y a une démotivation des volontaires, peut-être dû à une perte de l'identité villageoise d'un corps de sapeurs-pompiers. Une ambiance villageoise devrait être retrouvée. Il demande si la municipalité est au courant de ce problème et s'il y a des actions à entreprendre pour le remédier.

Monsieur Raphaël Coucet reconnaît que ce problème a déjà été vu dans le passé et ce n'est pas la première fois qu'il manque de sapeurs-pompiers à Lully. D'ailleurs, ce manque d'intérêt est constaté aussi dans les clubs de sport et dans d'autres activités. Comme dans le passé, on espère un renouvellement d'intérêt.

Madame Annia Haselbach demande si la commune voudrait élaborer un bilan énergétique, faire un profil.

Monsieur Alain Strauss reconnaît que ce serait une bonne idée et c'est peu coûteux. La municipalité pourrait entrer en matière. Néanmoins, il y a peu de bâtiments communaux.

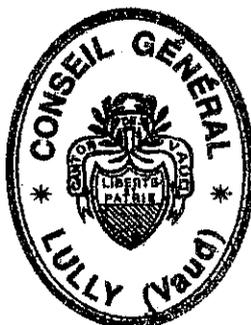
Madame Haselbach espère que cette démarche inciterait la population à faire un bilan personnel.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h05. Monsieur Fabien Coucet clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 17 mars 2015

Les scrutateurs :

Olivier CRETEGNY



Mireille SCHMID

